



# **Opération de Développement Rural**

Rapport annuel 2019

### 1. Tableau des projets réalisés

<u>Priorité PCDR</u>	<u>Numéro projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>	<u>Stade du projet</u>
2	2	<b>Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle</b>	51.819 € TVAC	RW - Appel à projets « Générations rurales » : 50.000 € - 5 février 2013 : début des activités de la Maison « Comme chez vous » - Franc succès	
2		<b>Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique</b>	199.781,81 € TVAC	RW - Crédits d'impulsion : 150.000 €	

3	7	<b>Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies (Ouffet) afin de soutenir la vie associative</b>	Exécution, TVA et révision comprises : 1 558 997,78 eur Hors marché de service (honoraires architecte) non encore finalisé.  Subvention du DR : 849.865,35 € à ce jour Non encore définitif	Développement Rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11/09/2014 : signature de la convention-exécution</li> <li>- 9/03/2015 : comité d'accompagnement avant-projet</li> <li>- 15/04/2015 : approbation de l'avant-projet par le SPW</li> <li>- Décembre 2015 : approbation du projet par la CLDR et le Conseil communal</li> <li>- Avril 2016 : projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité</li> <li>- Juin 2016 : ouverture des soumissions</li> <li>- Ratification du marché des travaux en 9 lots par Monsieur le Ministre Collin</li> <li>- Inauguration le 15 mars 2019.</li> </ul>
---	---	--	---	------------------------------	---

Projet transcommunal qui consiste en la construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier.

Le 16 juillet 2018, le projet a fait l'objet d'un accord de principe de la part du SPW – Développement rural.

Le 23 octobre 2018, il a fait l'objet d'un avis favorable de SPW – Direction des Infrastructures sportives.

## 2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	NNuméro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	<b>1</b>	<b>Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice</b>	Fiche-projet initiale: 2.915.769,95 € (TVAC) - Actualisation de la fiche pour le PwDR 2014-2020 : 858.821,21 €	Développement Rural, Fonds européens, Patrimoine, CGT, Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet PwDR 2014-2020 (mesure 7.4) : projet non-retenu.</li> <li>- 20/09/2016 : accord de la CLDR pour procéder à une demande de convention auprès du développement rural</li> <li>- 04/09/2017 : fiche-projet actualisée approuvée par la CLDR</li> <li>- Alternative visant à créer l'espace tourisme de l'autre côté de la Tour</li> <li>- Rencontre avec le SPW (architecte) non concluante car non d'accord pour cette alternative, ni l'agrandissement des baies étroites (meurtrières)</li> <li>- Le projet n'évolue pas pour l'instant.</li> </ul>
1	<b>2</b>	<b>Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable</b> (convention en cours depuis 2013)	1.073.051,67 € (TVAC)	Développement rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 09/01/2014 : signature de la convention-faisabilité</li> <li>- 09/2015 : désignation de l'auteur de projet 3/12/2015 : approbation de l'avant-projet par la CLDR</li> <li>- 18/01/2016 : comité d'accompagnement avant-projet</li> <li>- 16/02/2016 : approbation de l'avant-projet par le SPW</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- 06/07/2016 : permis d'urbanisme délivré</li> <li>- 23/05/2017 : approbation de la convention-réalisation par le Conseil</li> <li>- Approbation de la Convention par le Ministre régional en date du 26/09/2017 (CSC à adapter selon la nouvelle législation sur les marchés publics)</li> <li>- Début des travaux en 2020</li> </ul>
1	3	Construction d'une Maison de village à Warzée et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.394.944,84 € (estimation)	<b>Développement rural</b>	<b>Pour l'instant, le collège travaille à l'obtention d'un subside auprès de la Fédération WB (service infrastructures scolaires) pour construire un réfectoire à l'école communale. Il servirait d'espace de rencontres.</b>
1	5	<b>Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI</b>	Voiries : € 1.200.000 HTVA Bâtiment relais : <i>en fonction du plafond de subside, soit 480.000 €</i>	Voiries : SPI (€950.000) Commune (€250.000) Bâtiment relais : SPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres.</li> <li>- Permis d'urbanisme octroyé pour la construction d'une nouvelle voirie : terminée en 2017.</li> <li>- Le Bâtiment Relais n'est plus à l'ordre du jour.</li> <li>- 20 avril 2018 : Inauguration des nouvelles voiries réalisées en collaboration avec la SPI</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'agrandissement du parc en cours.</li> </ul>
1	6	<b>Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes</b>	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Site internet a été mis à jour : ajout des cartes des 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013).</li> <li>- Création d'une application mobile pour smartphones.</li> <li>- Nouveau site internet communal est finalisé (marché attribué à IMIO).</li> </ul>
1	7	<b>Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs</b>	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une journée de présentation de tous les clubs sportifs (2014).</li> </ul>
2	4	<b>Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village</b>	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention avec la SPI pour la réalisation de certaines études dans la perspective d'urbaniser la zone dans l'esprit de la fiche PCDR (2015).</li> <li>- 20.09.16 : décision de la CLDR de demander une convention au développement rural.</li> <li>- CSC pour lancer un marché public « auteur de projet » en vue d'actualiser le fiche-projet et d'obtenir le permis d'urbanisation sera adapté par le</li> <li>- Conseil communal début 2018</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation en CLDR du marché de service relatif à l'obtention du permis d'urbanisation du terrain concerné</li> <li>- Approbation en CLDR relative à l'évaluation des exigences techniques du cahier spécial des charges</li> <li>- Précision des grandes lignes d'orientation du projet que devra prévoir l'urbanisation</li> </ul>
2	<b>5</b>	<b>Valorisation du patrimoine</b>	A déterminer	A déterminer	<p>Des actions ponctuelles sont réalisées selon les opportunités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du monument aux morts dans le cadre d'un plan éclairage. La commune a reçu la promesse de subside le 04/09/2017. ORES, le gestionnaire, a réalisé l'étude en 2017.</li> <li>- Mise en valeur du patrimoine lors de Wallonie Weekend Bienvenue (2015).</li> <li>- Réalisation inventaire des tombes de l'ancien cimetière.</li> <li>- 2017 : réponse à l'appel à projet pour l'amélioration des cimetières en proposant l'embellissement des aires de dispersion des cendres. Projet retenu et en cours</li> <li>- Appel d'offre lancé pour le marché des travaux</li> <li>- Aires de dispersion terminées dans les 3 cimetières</li> <li>- Mise en conformité, progressive, des cimetières en cours</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soldat du monument dédié aux soldats de la guerre 14-18 sera restauré prochainement grâce à un subside du PPPW .</li> </ul>
2	6	<b>Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité</b>	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014) : le GAL a engagé un PTP pour gérer l'utilisation de la machine.</li> <li>- Groupe de travail lancé fin 2019 afin d'actualiser la fiche et générer de nouvelles actions.</li> </ul>
2	7	<b>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population</b>	<p>Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment)</p> <p>Rénovation énergétique à venir : à déterminer en fonction des audits qui seront effectués.</p>	<p>UREBA : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de préféabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'un éco-passeur (2013)</li> <li>- Dossiers UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale : travaux terminés en 2017.</li> <li>- Etude en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performants énergétiquement.</li> <li>- 2014 : information du personnel communal sur les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil.</li> <li>- Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet.</li> <li>- Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016).</li> <li>- Adhésion au projet POLLEC : signature de la convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat par la commune d'Ouffet.</li> </ul>

					- 2017 : Dans le cadre de POLLEC et de nouvelles obligations du GAL relatives à son contrat programme : réflexions en cours pour la diminution de la production de CO2 et la réalisation de nouvelles économies d'énergie.
2	<b>8</b>	<b>Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations</b>	A déterminer	A déterminer pour les chemins vicinaux. Aire multimodale 431.018,27 € Province : 100.000 € RW - Impulsion 2014 : 143.701,99 € Commune: 187.316,28 €	- Warzée - Ouffet : acquisition d'une partie d'emprise (2013) - Ellemelle : analyse en cours. - Parking co-voiturage (accord avec Province en 2013) rue aux Oies : travaux terminés (hors PCDR).
3	<b>2</b>	<b>Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine</b>	A déterminer	A déterminer	- 21/12/2016 : activation de la fiche par la CLDR et intégration de logements tremplins au projet initial (// fiche 3.4). - Décision en CLDR d'activer la fiche-projet - CSC pour marché de service (architecte) en cours d'élaboration avant d'être proposé à la CLDR et au Collège communal - Marché de service en cours de finalisation.
3	<b>3</b>	<b>Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair</b>	A déterminer	Infrasports	- Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain,

					hydrofugation des murs, nouvelles douches en 2017. - Rénovation complète d'un des terrain et mise en œuvre d'un éclairage (subside Infrasport au tennis).
3	4	<b>Aménagement de logements trempins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré</b>	A déterminer	Ourthe-Ambève Logement	-Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par OAL : les 8 logements sont terminés et attribués. - Logements tremplin voir fiche 3.2.
Projet transcommunal OUFFET/CLAVIER		<b>CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier</b>		Développement rural  Commune de Clavier  Commune de Ouffet  Infrasports	- 22 mars 2017 : accord CLDR et Conseil communal quant à une future collaboration avec Clavier à cet effet - 15 juin 2017 : rencontre entre FRW, GREOVA et administrations communales de Clavier et de Ouffet. - Marché attribué au bureau d'architecture « L'Atelier Chora ». - Projet en cours de négociation avec autres pouvoirs subsidants (Ruralité et Infrasports) - 16 juillet 2018 : accord de principe du Développement rural - 23 octobre 2018 : avis favorable des la Direction des Infrastructures sportives - Précisions actuelles du projet par el bureau d'études Atelier Chora : - Occupation de la salle par Ouffet : de 0 à 30%

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais (gestion, occupation,) pour la Commune : calculés en fonction de cette occupation.</li> <li>- En moyenne : frais annuels entre 35.000 € et 120.000€.</li> <li>- Via comparaison : frais annuels devraient atteindre 50.000€ à 60.000€.</li> <li>- Ouffet demande un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges susceptibles de faire évoluer le dossier et l'améliorer.</li> </ul>
--	--	--	--	--	--

### 3. Tableau des projets en attente

<u>PPriorité</u> <u>PCDR</u>	<u>NNuméro</u> <u>projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du</u> <u>projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s)</u> <u>subsidiant(s)</u>	<u>Programmation du</u> <u>projet</u>
2	<u>1</u>	Aménagement de un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	A déterminer	Développement Rural, SPI	A déterminer
2	<u>9</u>	Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	<u>1</u>	Construction d'infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	<u>5</u>	Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	<u>6</u>	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	Une réunion s'est tenue en 2018 entre les 4 communes concernées afin de voir comment constituer et introduire un dossier visant à relier le RAVeL du Condroz

					(Clavier) et celui de l'Ourthe (Hamoir) : stade de la réflexion. Un subside de 180.000 eur nous a été attribué pour entamer le RAVEL entre Clavier et Ouffet ? Dossier à approfondir.
--	--	--	--	--	---

#### 4. Tableau des projets abandonnés

<u>Priorité du PCDR</u>	<u>Numéro du projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>	<u>Raison de l'abandon</u>

### 5. Tableau des initiatives nouvelles

<u>Description du constat qui justifie l'initiative</u>	<u>Objectifs rencontrés du PCDR</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>	<u>Justification de l'initiative</u>
Agrandissement de l'offre aux Ouffetois en matière d'infrastructures sportives	Transcommunalité	Projet transcommunal CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier		Développement rural  Commune de Clavier  Commune de Ouffet  Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 22 mars 2017 : accord CLDR et Conseil communal quant à une future collaboration avec Clavier à cet effet</li> <li>- 15 juin 2017 : rencontre entre FRW, GREOVA et administrations communales de Clavier et de Ouffet.</li> <li>- Marché attribué au bureau d'architecture « L'Atelier Chora ».</li> <li>- Projet en cours de négociation avec autres pouvoirs subsidiants (Ruralité et Infrasports)</li> <li>- 16 juillet 2018 : accord de principe du Développement rural</li> <li>- 23 octobre 2018 : avis favorable des la Direction des Infrastructures sportives</li> <li>- Précisions actuelles du projet par el bureau d'études Atelier Chora :</li> <li>- Occupation de la salle par Ouffet : de 0 à 30%</li> <li>- Frais (gestion, occupation,) pour la Commune : calculés en fonction de cette occupation.</li> <li>- En moyenne : frais annuels entre 35.000 € et 120.000€.</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Via comparaison : frais annuels devraient atteindre 50.000€ à 60.000€.</li> <li>- Ouffet demande un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges susceptibles de faire évoluer le dossier et l'améliorer.</li> <li>- Objectif 2019 : travailler ensemble dès que tous les accords seront actés.</li> </ul>
--	--	--	--	--	--

**ANNEXE 1.1 :**  
**TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE DE**  
**CONVENTION FAISABILITE ET REALISATION DE TRAVAUX**

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013	PCDR classique <del>PwDR 2007-20013</del>	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords	Redynamiser la vie associative locale et sensibiliser la population à la construction durable	Provision pour l'étude : 34.326,29 €
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		18 septembre 2015
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		5 novembre 2016
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		16 février 2016
		Approbation du projet par l'A.C.		23 mai 2017
		Approbation du projet par le Ministre		29/09/2017
		Adjudication :		06/03/2018
		Décision d'attribution du marché		<b>17 juillet 2019 en 3 lots</b>
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		<b>?</b>
		Début des travaux		<b>2020</b>
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100% TVA et honoraires architecte compris :		1 385 356, 63 €
		Montant du subside développement rural		842 678,32 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

**ANNEXE 2 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

**SANS OBJET**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014	PCDR classique	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	Soutenir la vie associative	€1.558 997,78 TVAC et révision hors marché archi. Non encore finalisé .	
Etat du patrimoine :					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>				<b>Oui</b>	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?					<b>Non</b>
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	

	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet			
Impact des activités sur emploi			

### **ANNEXE 3 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2009	2009	20 mars 2019	2009
Date des réunions durant l'année écoulée	4/02/2019	Nombre de présents	16 participants
	16/10/2019		25 participants
	27/11/2019		26 participants
	13/12/2019 InterCLDR		

#### **Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)**

En 2019, les membres ont traité les dossiers suivants :

1.1 Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice

1.2 Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable (convention en cours depuis 2013)

1.3 Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades

2.4 Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village

2.6 Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité

3.2 Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine

3.7 Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies (Ouffet) afin de soutenir la vie associative (inauguration)

Projet transcommunal Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier

<b>Propositions de projets à entreprendre</b>	
Numéro fiche-projet	Fiche 1.1
Intitulé du projet	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la <i>Tour de Justice</i>
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Approbation de la CLDR
Numéro fiche-projet	Fiche 2.4
Intitulé du projet	Aménagement du <i>terrain du Doyard</i> en logements et espaces de convivialité
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet
Numéro fiche-projet	Fiche 2.6
Intitulé du projet	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet
Numéro fiche-projet	Fiche 2.7
Intitulé du projet	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Poursuite des initiatives communales en faveur de l'énergie et du climat
Numéro fiche-projet	Fiche 3.2

Intitulé du projet	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet et prises de renseignements auprès du DR. Marché de service « Architecture » en cours.
Intitulé du projet	Projet transcommunal Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier
Priorité du projet	?
Calendrier d'exécution	

#### ANNEXE 4 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2020-2021	Fiche 1.1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	Fiche-projet : 2.915.769,95 € TVAC Actualisation pour le dossier PwDR : 858.821,21 €	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	A déterminer	SPW Mobilité +A déterminer	100 000 euros A déterminer
	Fiche 2.7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 3.2	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle	A déterminer	A déterminer	A déterminer

	Fiche 1.4	Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades	A déterminer	Appel à projets DR	
	Transcommunalité	Clavier – Ouffet : Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier ?		DR Commune Ouffet Commune Clavier Infrasports	A déterminer (projet en cours d'actualisation)
2021	Fiche 1.7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer avec les TEC.	A déterminer
	<i>Fiche 3.6</i>	Aménagement d'une voie lente cyclopedestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	A déterminer
2022	Fiche 3.3	Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	A déterminer	A déterminer	A déterminer



## Rapport de la Commission Locale de Développement Rural<sup>1</sup>

**2019**

---

<sup>1</sup> Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	19 décembre 2006
Approbation du PCDR par la CLDR	29 février 2012
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 mars 2012
Présentation en CRAT	2 mai 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 mars 2013
Durée de validité du PCDR	10 ans
Convention en cours :	• Maison de village à Ellemelle

## 2. Les réunions de la CLDR en 2019

La CLDR s'est réunie trois fois au cours de l'année 2019. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

### ***CLDR plénière du 4 février 2019***

Les membres se sont réunis afin d'assister à une présentation du projet de création d'un hall omnisports à Clavier destiné également à la Commune d'Ouffet (participation financière). Un échange questions-réponses a eu lieu par la suite en présence des auteurs de projet.

### ***CLDR plénière du 16 octobre 2019***

La séance du 16 octobre a débuté par l'accueil des nouveaux membres de la CLDR. Ensuite, les différentes fiches du PCDR ont été passées en revue afin d'expliquer l'avancement de la Commune à ces nouveaux membres.

### ***CLDR plénière du 27 novembre 2019***

La dernière CLDR a spécifiquement abordé deux projets ; le premier est la création d'un groupe de travail relatif au maillage écologique et le second concerne les futurs aménagements de la salle Aurore à Ellemelle. Le Cahier spécial des charges a été présenté et approuvé par les membres.

### **3. Initiatives de la CLDR**

Les membres de la CLDR ont pu assister à l'inauguration de la Salle aux Oies en mars 2019. De plus, différentes fiches-projets ont été abordées lors des différentes CLDR telles que les futurs logements tremplins sur le terrain du Doyard, la Maison de village à Ellemelle, la rénovation de la Tour de Justice ou encore la création du hall omnisports à Clavier. Tous les projets suivent leur cours et sont attentivement suivis par les membres.

### **4. Etat d'avancement des projets en convention**

La Maison de village à Ellemelle (Fiche-projet 1.2) est en voie de finalisation et les travaux débuteront en 2020. La Maison de l'Entité (Fiche-projet 3.7) a été inaugurée en mars 2019.

### **5. Perspectives pour 2020**

La Commune d'Ouffet poursuit le projet transcommunal qui consiste en la construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier. Le 16 juillet 2018, le projet a fait l'objet d'un accord de principe de la part du SPW – Développement rural. Le 23 octobre 2018, il a fait l'objet d'un avis favorable de SPW – Direction des Infrastructures sportives.

Deux fiches projets seront activées en 2020 : la première concerne la réalisation de liaisons douces pour relier les différents villages de l'entité (triangulation). Cette fiche 1.4 est à combiner avec des appels à projets remportés par la Commune. La seconde fiche concerne la création de logements tremplins sur le terrain du Doyard.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

**COMMUNE D'OUFFET**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Procès-verbal de la CLDR  
du 4 février 2019 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

<b>Représentation</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
<b><u>Géographique</u></b> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis (excusé)	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine (absente)
<b><u>Politique</u></b> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée FROIDBISE Francis BRAQUET Marie-Jeanne	MOES Jean-Marc <del>Servais Emilie (Excusée)</del> PREVOT Michel LESPAGNARD Lionel
<b><u>Groupe d'âge</u></b> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	<del>TAENS Guillaume (absent)</del> GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude (décédé)	<del>MAROTTA Justine (absente)</del> D'HEUR Astrid (démissionnaire) DEFRERE Marcel
<b><u>Associatif et autres</u></b>	TRINE Jean-Marie <del>DEFECHEREUX Marie-Louise (absente)</del> KALBUSCH Xavier	RUTHY Philippe <del>WALHIN Freddy (décédé)</del> LIZEN Jean-Marie

SEIDEL Marie-Cécile (absente)	GODBILLE Géraldine (absente)
SERVAIS Valentine (démissionnaire)	WAUTELET Fanny
LEGRAND Jean-Pierre	BAUDOIN Joseph (excusé)
LAWALREE Geneviève (excusée)	RENAVILLE Gérald (démissionnaire)

Paul Wautelet était invité.

Agent de développement du GREOVA : Maud LACASSE.

1. Rappel que le compte-rendu de l'Inter CLDR du 13 décembre à Aywaille est disponible sur le site <https://www.pcdr.be>
2. **Approbation du PV de la CLDR du 13 novembre 2018** : Tous les membres approuvent le PV à l'unanimité.
3. **Présentation de l'avant-projet de hall polyvalent transcommunal Clavier/Ouffet par les auteurs de projet (AADD, Atelier Chora, CUP) et échanges-questions/réponses**

Mme LARDOT introduit la séance et remercie tous les membres pour leur présence.

Elle explique que nous sommes à l'étape de présentation de l'avant-projet aux CLDR de Clavier et d'Ouffet. Cette étape fait partie du processus obligatoire. De toute façon il est intéressant de le découvrir. La CLDR de Clavier a donné un avis favorable en novembre dernier avec quelques remarques.

Cette l'étape est préalable au dépôt du permis d'urbanisme

Pour cette présentation, nous avons la chance de recevoir les auteurs de projet. Emeric accompagné de Fanny, membre de la CLDR, représentent l'atelier Chora, Mr Delgoffe du bureau d'architecture AADD et Simon de la société CUP. Nous recevons aussi Damien, 1<sup>er</sup> échevin à Clavier en charge du dossier PCDR. Ils répondront à vos questions, vos remarques et seront à l'écoute de vos suggestions.

Afin que l'information soit bien diffusée, nous avons profité de cette CLDR pour inviter les membres du CC et les présidents, ou représentants, des associations sportives.

Nous sommes tous concernés par cet important projet, qui, même, s'il ne situe pas sur notre commune, impactera les jeunes, quadra, quinquas et aînés de notre commune quant à leurs activités sportives.

Et, je le répète, cette association Ouffet/Clavier apportera de la complémentarité aux activités sportives proposées à Ouffet et n'ira pas à l'encontre des organisations déjà proposées.

M. DELGOFFE (AADD) prend la parole et se présente ainsi que son équipe.

Le premier point abordé, lors de cette présentation, est l'implantation du hall polyvalent au sein de la commune de Clavier. M. DELGOFFE décrit le hall comme une infrastructure conséquente par rapport au paysage actuel. Cette dernière s'implantera de manière naturelle dans le respect du caractère rural de la région. Le hall se situera à l'arrière de l'église et se placera devant les terrains de foot actuels. La connexion de la voirie publique au centre aura lieu via un parvis conçu spécialement pour les piétons. Cet accès sera destiné aux PMR également. Au bout de ce parvis, nous pourrions découvrir le hall polyvalent avec, en avant plan, une grande terrasse, située plein sud. L'espace situé, de part et d'autre du parvis, servira aux activités extérieures et sera libre d'utilisation.

Des porte-vélos seront mis à disposition à cet endroit. Un bosquet sera planté aux extérieurs de la propriété pour une mise à distance sonore. Précisons que l'espace polyvalent, situé devant la grande terrasse, ne se destinera pas uniquement aux activités sportives mais également culturelles, associatives, etc.

Un parking sera construit et pourra accueillir 120 places, dont 5 places PMR (60 places minérales + 60 places engazonnées). Ce dernier sera accessible dans les deux sens de circulation et sera adapté aux livraisons, camions pompiers, etc. Un revêtement drainant sera mis en place avec des noues d'infiltration des eaux de pluie. Ce système justifie les places de parking minérales et une meilleure intégration paysagère.

Concernant les équipements relatifs au hall transcommunal, nous pouvons citer la création de 4 terrains de foot pour enfants proches de la grande terrasse et de la plaine de jeux (où la surveillance des parents sera requise).

M. DELGOFFE continue la présentation du hall polyvalent en abordant les matériaux utilisés pour la construction (voir projet). L'objectif est de se fondre dans le paysage avec une identité sobre. Différents étages composeront l'infrastructure pour une intégration douce.

Après ce descriptif architectural, M. DELGOFFE précise que la dimension du hall omnisports sera de 44m sur 24m (la norme Infrasports concernant la largeur est de 22m) et que la salle rurale (disposée à côté) aura une superficie de 350m<sup>2</sup> (divisible en 3 parties pour les différentes manifestations).

Parmi les équipements internes, citons des vestiaires, des tribunes, des zones de rangements, un bureau pour le gestionnaire, des WC, une cuisine (utilisation commune) et enfin, une cafeteria servant de la petite restauration pour créer un lieu de rencontre pour tous (entrée principale du hall polyvalent).

L'acoustique a été étudiée pour éviter toutes nuisances, tout a été analysé pour procurer du bien-être aux futurs occupants et pour restreindre les impacts environnementaux tels : le système de chauffage (gaz), l'isolation, la ventilation double flux et les panneaux photovoltaïques.

Il faut notamment éviter toute soufflerie pour les joueurs de tennis de table.

Le budget total est de 5 millions d'euros (TVAC, honoraires compris) avec une participation de 50.000€ pour la Commune d'Ouffet (répartis sur 20 ans).

M. DELGOFFE termine sa présentation en évoquant et en développant les 3 points spécifiques au développement rural : l'économie, l'humain et l'environnement.

Mme LARDOT reprend la parole et demande aux membres de la CLDR et aux représentants des clubs sportifs s'ils ont des remarques/questions par rapport à cette présentation.

*M. LOIX (représentant du Judo Club) prend la parole en premier et demande si des gradins escamotables sont envisageables en plus des 3 étages de gradins prévus initialement sachant que lors des compétitions de Judo 500 personnes sont généralement présentes:*

M. DELGOFFE répond que la demande de base prévoyait des gradins pour 200 personnes. Des gradins escamotables sont possibles mais non envisagés dans le projet au vu de la superficie déjà prévue.

Si cette infrastructure est mise en place, les gradins doivent se déployer sur le terrain omnisports, ce qui réduit la salle. A tout point de vue (taille du hall, budget, etc.), cette idée ne sera pas retenue. Reprécisons que le hall omnisports prévu dépasse déjà de 2m la norme Infrasports. De plus, une capacité de 200 personnes est conséquente si nous pensons aux différents véhicules qui amèneront le public et les 120 places de parking. Un engorgement du village n'est pas souhaité.

Après cette intervention, M. WATHELET a pris la parole en précisant le contexte historique du projet. Ce dernier est évoqué depuis plus de 25 ans à Clavier mais prend réellement forme depuis 6 ans. Plusieurs visites de hall polyvalent/omnisports ont été effectuées pour comparer et s'inspirer au mieux. L'objectif est de rassembler les citoyens dans un lieu convivial et sportif.

*C'est au tour de M. JADIN de prendre la parole et demande à M. DELGOFFE pourquoi créer 2 blocs et non 1 (coûts réduits) :*

M. DELGOFFE rétorque que la séparation des espaces est nécessaire au vu des activités organisées et pour la cohérence paysagère citée précédemment. Un terrain de badminton ne demande pas la même hauteur qu'un terrain de basket ou de judo. Entre en jeu également le chauffage et la ventilation. Créer un bloc au lieu de 2 amènera une économie à court terme uniquement. Il s'avèrerait, dès lors, que la meilleure idée soit de créer 2 blocs comme prévu initialement.

*M. LOIX questionne l'auteur de projet au sujet du parking : pourquoi ne pas créer des places en oblique, ce qui permettrait de se garer plus facilement et plus rapidement :*

Selon M. DELGOFFE, les places obliques occupent plus d'espace que dans un parking classique. De plus, il faut penser à l'infiltration des eaux usées via les noues.

*M. VAN SULL profite de la réponse pour aborder le sujet du recyclage des eaux de pluie. Quelles seront les capacités des citernes ?*

M. DELGOFFE répond que rien n'a encore été défini pour ce point car nous sommes au stade de l'avant-projet et qu'il s'agit ici de présenter les infrastructures prévues et de marquer l'accord de la CLDR et des clubs sportifs avant de poursuivre les investigations.

*M. KALBUSCH revient sur la question précédente et demande une réflexion vis-à-vis d'un parking à simple sens de circulation pour diminuer l'espace consacré au tarmac.*

*M. LESPAIGNARD prend la parole et interpelle M. WATHELET par rapport au nombre important de terrains de foot qui seront présents autour du hall. Le centre d'Aywaille est cité comme exemple car il possède un hall, plus polyvalent qui permet la pratique de nombreux sports. Contrairement à Clavier, une très belle plaine de jeux est aménagée sur le même site :*

M. WATHELET admet que le foot est mis en avant et qu'il s'agit d'une demande de la Commune de Clavier. Tous les clubs sportifs ne déménageront pas, plusieurs sites sont disséminés dans les différents villages, exemple : la piscine à Ocquier, le skate parc non loin de là, etc. Il est par conséquent normal que tous les sports ne soient pas représentés. De plus, l'espace près du parvis est grand et pourra être aménagé au fur et à mesure. Deux terrains de foot existent déjà et le terrain appartient à la Commune, c'est pour cette raison que le hall sera installé sur cette parcelle. M. WATHELET termine son intervention en précisant que le budget est limité et que plusieurs projets ont dû être mis de côté (un mur d'escalade par exemple). D'autres projets pourront voir le jour plus tard.

Mme LARDOT remercie les membres pour leur réaction et pose la question aux membres de la CLDR quant à connaître leur avis.

Benoit JADIN ne souhaite pas se positionner sans retourner vers son groupe.

Mme CASSART intervient pour préciser que la CLDR peut disposer de quelques jours supplémentaires pour réfléchir et émettre un avis.

A divers questionnements concernant l'impact financier des frais de gestion du hall sur le budget de la commune d'Ouffet, Mme CASSART rappelle que seul le temps d'occupation par les citoyens d'Ouffet sera pris en compte, c-à-d de 0 à 30%. Evidemment ces 30% concernent l'adhésion aux

activités à un prix mutualisé. Notre intervention sera calculée en fonction de cette occupation. Un calcul, le plus réfléchi, est en gestation. De toute façon, les 2 Collèges communaux ont déjà pris l'accord que notre intervention sera de maximum €15.000/an.

En comparant les différents halls visités et l'avant-projet, les frais annuels pour le hall polyvalent devraient atteindre €50.000 à €60.000.

Ici, nous demandons un accord de principe sur cet avant-projet avec des remarques/questions/échanges qui pourraient faire évoluer le dossier et l'améliorer. L'idée est de travailler ensemble.

Mme LARDOT propose alors de transmettre un PRE-PV aux membres de la CLDR afin qu'ils vérifient la corrélation des remarques et suggestions. Des modifications pourront être intégrées.

Fin de la réunion à 21H10.

#### **Ci-dessous la remarque reçue par mail de la part de Benoit Jadin :**

Réunion de la CLDR d'Ouffet du 4 février 2019

Remarques de Benoît Jadin à propos du complexe omnisport de Clavier, envoyées le 08 février à l'Administration communale.

L'objet de la présentation par l'auteur de projet et de l'avis favorable demandé à la CLDR d'Ouffet, n'était pas le bien fondé du projet mais l'adéquation de celui-ci à la commande. C'est dans ce cadre, que s'inscrit ma remarque.

Il apparaît clairement que le projet présenté répond à des demandes de la commune de Clavier. Ce qui paraît bien légitime, mais non sans conséquence sur les coûts. Par exemple, la création de deux blocs distincts à base rectangulaire dont le plus petit fait néanmoins 350 mètres carrés et contient une « salle rurale » (selon les termes de l'architecte) dont un pan entier est verrier et orienté vers les terrains de football, est visiblement destinée à satisfaire un souhait claviérois sans avoir le même intérêt pour la population ouffetoise. On peut le comprendre sachant que la participation financière ouffetoise est moindre que celle de Clavier.

Mais sachant que le souci des Ouffetois ne porte pas tant sur la somme initiale investie que sur la charge future liée aux coûts d'exploitation et d'entretien, il s'agira d'être attentif dans la répartition des charges entre communes, au fait qu'Ouffet est principalement concerné par la grande salle qui contient un hall omnisport. Nous resterons dès lors très attentifs aux modalités de la convention qui sera signée entre les deux communes.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

**COMMUNE D'OUFFET**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Procès-verbal de la CLDR

du 16 octobre 2019 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

**Présences**

<b>Représentation</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
<b><u>Géographique</u></b> Ouffet Warzée Ellemelle	<b>JANSSEN Paulette</b> <b>VAN SULL Philippe</b> <b>GROSFILS Francis</b>	<b>LIZEN Jean-Marie</b> <b>JADIN Benoît</b> LAWALREE Geneviève (excusée)
<b><u>Politique</u></b>  EC EC EC AE	  MAILLEUX Caroline (excusée) <b>LARDOT Renée</b> <b>FROIDBISE Francis</b> <b>BRAQUET Marie-Jeanne</b>	  <b>PREVOT Michel</b> <b>SERVAIS Emilie</b> SEIDEL Marie-Cécile <b>LESPAGNARD Lionel</b>
<b><u>Groupe d'âge</u></b> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	  MARTIAL François (excusé) <b>MASSIN Arnaud</b> <b>RUTHY Philippe</b>	  POULIPOULIS Simon (excuse) <del>WAUTELET Fanny</del> (démissionnaire) <b>DEFRERE Marcel</b>
<b><u>Associatif et autres</u></b>	<b>TRINE Jean-Marie</b> DEFRECHEUX Marie-Louise	<b>VANDORMAEL A-C</b>

	KALBUSCH Xavier <b>WAUTELET Paul</b> MOES Jean-Marc (excusé) <b>LEGRAND Jean-Pierre</b> <b>GROGNA Pierre</b> <b>DALVAUX Anandi</b>	MARCHAL Caroline <b>LACASSE Fabian</b> <b>LIZEN Valérie</b> SERVAIS Yves (excusé) <b>BAUDOIN Joseph</b> <b>VANDERVOSRT Philippe</b> <b>LIMBOURG Sara</b>
--	---	--

Agent de développement du GREOVA : **EVARD Alix**

## Rappel de l'ordre du jour

4. Approbation du PV de la CLDR du 4 février 2019 ;
5. Accueil des nouveaux membres par une présentation de l'ODR et de la CLDR et un récapitulatif du PCDR depuis 2006 (année de décision d'entrer en ODR) ;
6. Divers.

## Compte-rendu de la réunion

### Accueil des nouveaux membres, récapitulatif de l'ODR depuis 2006

Mme LARDOT introduit la séance et remercie tous les membres pour leur présence. Le but de la réunion du jour est de récapituler pour les nouveaux membres l'historique de l'Opération de Développement Rural ayant débuté en 2006. Après plus de six années d'élaboration via l'étude et l'accompagnement du GREOVA lors des CLDR et lors de nombreux groupes de travail thématiques<sup>i</sup>, le PCDR a pu être présenté à la Région wallonne en 2012, qui l'a validé en 2013 en ouvrant ainsi une période de subsidiation de 10 années pour la concrétisation de divers projets du PCDR de Ouffet, soit jusqu'en 2023.

S'ensuit une explication sur le rôle du GREOVA (qui après un marché public en 2006 s'est avéré être à la fois auteur et organisme accompagnateur du PCDR d'Ouffet) et de celui de la CLDR : représenter la population (dans la mesure où la commission doit être équitablement constituée de

tous genres, milieux socio-professionnels, localités, tranches d'âge, etc.) et donner des avis judicieux aux décideurs communaux. Pour rappel il s'agit d'une commission communale, consultative certes, mais qui a le pouvoir d'influencer le Conseil communal et l'Autorité communale au moment de l'activation de certaines fiches-projets auprès de la Direction du Développement rural ainsi que durant les phases de convention-faisabilité lors desquelles les fiches-projets doivent être redéfinies et retravaillés par un bureau d'études de manière beaucoup plus détaillée. Madame LARDOT fait aussi référence à l'article du ROI de la CLDR qui précise comment fonctionne les démissions : après 3 absences non excusées d'un des membres, la Commune s'informe auprès de ce dernier de son souhait ou non de démissionner ; mais après six absences non excusées, le membre est par contre d'office considéré comme démissionnaire.

S'ensuit une ré-explication des différents lots du PCDR, où les fiches-projets ont été classées selon les désirs et urgences de 2012 :

- Le **lot 1** comporte 7 fiches onéreuses et qui sont chères aux Ouffettois : idéalement réalisables endéans les 3 premières années des dix années du PCDR (depuis sa validation en 2013 par la Rw). Mais il est forcément difficile pour chaque commune en ODR de les concrétiser toutes durant ces trois premières années. En cause : pour chaque projet la Commune est invitée à participer - de manière parfois importante - à son co-financement. Voilà pourquoi entre les activations de deux fiches du lot 1 il est souvent plus opportun d'activer une fiche du lot 2 ou 3 (souvent moins onéreuse).
- Le **lot 2** comporte 9 fiches idéalement à concrétiser endéans les 6 premières années du PCDR (ce qui signifie donc également endéans les 3 premières).
- Le **lot 3** comporte 7 autres fiches, peut-être moins importantes où intéressantes mais qualifiées de JOKER : par exemple une fiche à laquelle au moment de la présentation du PCDR en Rw en 2012 il manquait un bâtiment ou un terrain communal pour se voir un jour concrétisée (pour rappel tout projet PCDR partiellement subsidié par le DR doit concerner une propriété communale ou avoir fait l'objet d'un très long bail emphytéotique). Madame LARDOT cite à cet effet l'exemple de la Salle aux Oies, qui s'est finalement vue rénovée via un co-financement du DR grâce à la vague fiche 3.7 définie en 2012 : *Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti*. La Direction du DR se montre en effet souvent très souple et comprend qu'au fil des dix années du PCDR certaines opportunités (vente d'un terrain/bâtiment privé par exemple) justifient qu'une fiche du lot 3 passe avant une fiche du lot 1 ou 2.
- Quant au **lot 0**, il s'agit des fiches qui n'ont fait ou ne feront jamais l'objet d'une activation auprès du DR : càd des fiches susceptibles d'être réalisées sans financement de la Rw, mais avec un bon soutien communal, une forte participation citoyenne et un bon encadrement de l'organisme accompagnateur GREOVA.

Madame LARDOT distribue et projette ensuite aux membres un tableau légendé récapitulant les projets déjà réalisés (3 – avec ou sans l'aide du DR), les projets en cours (11), les fiches-projets actuellement activées (3), et enfin les projets encore non travaillés (6).

### **Approbation du PV de la dernière CLDR**

Le PV de la séance du 4 février 2019 est approuvé sans remarque par les personnes présentes lors de la CLDR précitée.

## Divers

### **Prochains Groupes de travail**

Après le récapitulatif légendé des fiches-projets, il est suggéré que soient relancés des Groupes de travail en faveur des fiches :

- 2.6 OUFFET, Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité ;
- 1.1 OUFFET, Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice ;
- 2.4 OUFFET, Aménagement au terrain du Doyard d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village.

L'agent accompagnateur Alix EVRARD du GREOVA se propose d'encadrer ces GT avec Mme LARDOT. L'ordre du jour de la prochaine CLDR de novembre concernera le GT relatif à la fiche 2.6.

***Débat relatif à la fiche-projet en convention-réalisation 1.2 : ELLEMELLE, Eco-construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable***

M. JADIN demande ce qu'il adviendra finalement du sort de cette fiche dont la convention-réalisation 2017 est tombée le 27 avril 2017. Mme LARDOT explique aux membres que le 15 mai 2017, le marché (en 3 lots) a été passé par adjudication aux conditions du CSC réalisé par l'atelier Chora. À l'ouverture des offres, le montant des adjudications s'élevait à €1.247.576. Au regard du dépassement du budget fixé dans la convention, le collège n'a pas adjugé les travaux. Il a sollicité auprès du bureau d'architecture une adaptation du CSC, a lancé un 2<sup>ème</sup> marché et sollicité un délai supplémentaire auprès du SPW-Ruralité. Après réception de ces 2<sup>èmes</sup> offres et acceptation du rapport d'analyse par le bureau d'architecture, en mai 2019, celles-ci ont été attribuées pour un montant de € 1.270.969,39.

Au regard de l'augmentation du montant prévu lors de la date de la convention, le DR a établi un projet d'avenant pour un engagement complémentaire de € 169.437,06. Il sera soumis à l'Inspection des Finances, Ministre du budget, GW, etc., mais seulement si accord du Conseil communal d'octobre 2019. Ces aléas justifient le retard de la mise en adjudication des travaux.

S'ensuit un débat concernant la nécessité de poursuivre ou non ce projet, au regard du gros co-financement incombant finalement à la Commune et du fait que la consultation populaire date désormais de 10 ans. En effet, la création d'une éco-construction est onéreuse et M. JADIN se demande s'il ne serait pas judicieux de revoir la priorisation des fiches-projets en ciblant les priorités budgétaires actuelles. M. LESPAGNARD le

rejoint dans ce sens : le village d'Ellemelle a-t-il encore besoin d'une telle salle après autant de temps écoulé depuis la consultation citoyenne? Mlle LIZEN propose à son tour qu'une nouvelle consultation populaire ait lieu à ce sujet.

Voici les réponses qui ont été apportées à ces remarques :

- Mme EVRARD (agent accompagnateur du PCDR) précise qu'il n'est pas possible de réitérer une consultation populaire (partie 2 du PCDR) au sein d'un même PCDR : premièrement parce que ce travail est une lourde tâche pour le GREOVA qui a été subsidié par la Région wallonne jusqu'à la présentation du PCDR au Gw en 2012 ; et deuxièmement parce cela ne serait pas correct, au regard des dizaines de CLDR et GT menés jusqu'ici avec des citoyens. De nombreuses personnes se sont en effet investies durant plusieurs années et qualifier d'obsolète la consultation populaire de 2009 est impossible. La législation du DR prescrit qu'un PCDR dure 10 ans et se base sur la consultation citoyenne opérée durant sa phase d'élaboration. La prochaine consultation ne pourra dès lors avoir lieu qu'après 2023 si la Commune choisit de reconduire une nouvelle ODR.
- Elle poursuit en stipulant que la CLDR aura bien entendu encore le droit de donner son avis consultatif lorsqu'il s'agira d'activer une nouvelle fiche-projet auprès du DR, ainsi que lors des prochaines phases de convention-faisabilité durant lesquelles il s'agira de donner son avis sur les projets définitifs présentés par des bureaux d'études, mais que dans le cas de cette fiche-projet 1.2 qui a déjà bénéficié et de la première phase d'activation (convention-faisabilité) et de la seconde (convention-réalisation), un retour en arrière pour l'annulation de cette fiche-projet serait particulièrement problématique pour la Commune : en effet, lors de la convention-faisabilité, 5% du montant total des travaux ont été versés par le DR à la Commune qui s'en est servie pour payer le projet définitif qu'il fallait faire faire par un bureau d'études. Or, dans le cas d'un abandon unilatéral comme ici réclamé plus haut, la Commune se verrait dans l'obligation de rembourser ces 5% dépensés à la Direction du Développement rural, ce qui serait en outre de très mauvais augure pour la crédibilité du PCDR, aux yeux des citoyens comme du DR. A ce stade, seul le Conseil Communal pourrait être en mesure d'exiger cet abandon unilatéral, mais la Commune devrait donc en payer les conséquences.
- Madame LARDOT reprend ensuite la parole et précise que les habitants d'Ellemelle seraient plus que déçus de voir annulé ce projet depuis si longtemps attendu et qu'il était déjà avéré lors de la création et de l'activation de cette fiche qu'une éco-construction allait dans tous les cas avoir un coût certain car elle se voulait être une construction modèle. Or à cette époque la CLDR avait validé ce projet d'activation.

Face au souhait de plusieurs membres de pouvoir donner un avis personnel, un tour de table est accordé aux membres invités à partager leurs réflexions et à se prononcer en faveur, mitigés ou en défaveur de la poursuite de ce projet. Sur les 25 membres consultés, effectifs comme suppléants, 19 restent en faveur de la continuation du projet et 4 sont mitigés. Les deux membres qui étaient en défaveur de ce projet au début du débat saluent le fait que tous les membres de la CLDR aient pu être consultés à cet effet et acceptent dès lors l'avis de la majorité.

Quelques remarques ont été émises par divers membres :

- Certes, le budget a un peu dérapé, mais il n'est quand même pas démesuré ;
- À l'avenir il serait intéressant que le suivi et le questionnement autour des projets à activer s'opèrent de manière plus large qu'au niveau de la seule CLDR. Des enquêtes publiques/villageoises pourraient être réalisées dans ce sens ;
- On regrette que la liaison de l'étang à la pompe à chaleur, qui aurait normalement dû clôturer en beauté le projet, ait été abandonnée. S'ensuit une réponse positive relative au maintien de la toiture végétalisée ;
- Au regard du peu de capacités d'emprunt de la Commune, les systèmes les plus high tec en termes énergétiques et écologiques, certes efficaces, étaient-ils vraiment nécessaires (exemple : superficie importante de vitrage), le projet a-t-il été pensé au mieux ?

---

<sup>i</sup> Partie 1 : analyse socio-économique de la commune - Partie 2 : résultats de la consultation citoyenne - Partie 3 : diagnostic partagé - Partie 4 : défis et objectifs de développement - Partie 5 : fiches-projets : action 0/ lots 1, 2 et 3.

---

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

---

**COMMUNE D'OUFFET**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Procès-verbal de la CLDR

du 27 novembre 2019 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

---

**Présences  
Non finalisée**

<b>Représentation</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
<b><u>Géographique</u></b> Ouffet Warzée Ellemelle	<b>JANSSEN Paulette VAN SULL Philippe GROSFILS Francis</b>	<b>LIZEN Jean-Marie JADIN Benoît LAWALREE Geneviève (excusée)</b>
<b><u>Politique</u></b>  EC EC EC AE	<b>MAILLEUX Caroline (excusée) LARDOT Renée FROIDBISE Francis BRAQUET Marie-Jeanne</b>	<b>PREVOT Michel SERVAIS Emilie SEIDEL Marie-Cécile LESPAGNARD Lionel</b>
<b><u>Groupe d'âge</u></b>		

30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	MARTIAL François (excusé) MASSIN Arnaud RUTHY Philippe	POULIPOULIS Simon (excuse) WAUTELET Fanny (démissionnaire) DEFRERE Marcel
<b>Associatif et autres</b>	TRINE Jean-Marie DEFRECHEUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier WAUTELET Paul MOES Jean-Marc (excusé) LEGRAND Jean-Pierre GROGNA Pierre DALVAUX Anandi + JACOB Tony	VANDRORMAEL A-C MARCHAL Caroline LACASSE Fabian LIZEN Valérie SERVAIS Yves (excusé) BAUDOIN Joseph VANDERVORST Philippe LIMBOURG Sara

Agent de développement du GREOVA : **EVARD Alix**

## Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 16 octobre 2019 ;
2. Présentation d'un PowerPoint relatif au « Maillage écologique » et constitution d'un GT citoyen en faveur de l'actualisation et de la mise en œuvre la fiche 2.6 « *Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité* » ;
3. Présentation des points principaux du CSC relatif à la désignation d'un bureau d'études pour le projet définitif de la fiche-projet 3.2 « *ELLEMELLE, Aménagement de logements tremplins/ou moyens pour jeunes dans le bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école, notamment dans un but de valorisation du patrimoine* » ;
4. Divers.

## Compte-rendu de la réunion

### **a) Approbation du PV de la CLDR du 16 octobre 2019**

---

Le PV est approuvé sans remarque à l'unanimité ; une correction est néanmoins apportée par Mme LARDOT concernant l'appartenance de deux membres : M. LESPAGNARD et Mme BRAQUET sont membres d'Agir ensemble et non de l'Entente communale.

**b) Présentation d'un PowerPoint relatif au « Maillage écologique » et constitution d'un GT citoyen en faveur de l'actualisation et de la mise en œuvre de la fiche 2.6 « Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité »**

M. Philippe VAN SULL, professionnel en la matière, présente aux membres avec l'aide d'un support visuel PowerPoint les résultats de plusieurs ateliers relatifs à la création d'un maillage écologique auxquels il a participé. L'entièreté de ce PowerPoint peut être consulté sur l'adresse web suivante : [biodiversite.wallonie.be/wallonie.html?IDC=6235](http://biodiversite.wallonie.be/wallonie.html?IDC=6235) , mais en voici un bref récapitulatif :

Le maillage écologique peut concerner plusieurs thématiques ou milieux ; voici plus particulièrement ceux concernés par le territoire d'Ouffet : réseau écologique, agriculture, forêt, milieu urbain, gouvernance, tourisme et bien-être.

⇒ **Réseau écologique**

- Implique de faire une cartographie de tous les réseaux écologiques existants (beaucoup sont ignorés du public), de restaurer les connectivités entre les habitations et populations des espèces, de rendre le réseau écologique opérationnel, et de définir un objectif chiffré relatif à la protection du territoire.

⇒ **Agriculture**

- La PAC (*Politique Agricole Commune* instaurée il y a plusieurs décennies pour nourrir l'Europe, mais dont les gros subsides sont essentiellement destinés aux cultures intensives) est l'un des grands responsables de la baisse de la biodiversité.
- Nécessité de bien informer et d'accompagner les agriculteurs ;
- Le retour de la biodiversité réorientera le juste prix de l'agriculture (les consommateurs ne paient en effet pas leur nourriture au bon prix car les intermédiaires depuis le producteur se servent beaucoup trop au passage ; et effet néfaste du dumping) ;
- Nécessité de parvenir à ses fins (comportement exemplaire des agriculteurs) via un système ferme de recommandations et de répressions.

⇒ **Forêt**

- Il faut parvenir à un juste équilibre entre forêt et gibier, mais sans pour autant abandonner les chasses. Il s'agirait plutôt d'encourager « une autre chasse ». Certaines de nos forêts sont déjà labellisées FSC.
- Les forêts publiques sont généralement mieux protégées que les privées au niveau de la qualité du sol ;

- 
- Importance de maintenir les forêts dites anciennes (petites parcelles où peu de gestion humaine a eu lieu) mais aussi celles bien gérées par l'homme (les ornières des machines par exemple ont contribué à l'augmentation de la biodiversité à certains endroits) ;
  - L'usage des chevaux et le ramassage des bois y contribue également ;
  - Les droits de succession ne sont désormais plus problématiques lors de successions forestières (les propriétaires en ressentent moins la corde au cou) ;
  - Nécessité de parvenir à ses fins (comportement exemplaire des propriétaires forestiers) via un système ferme de recommandations et de répressions.
- ⇒ **Milieu urbain**
- Ici, ce ne sont pas les recommandations ni la répression qui sont prônées pour parvenir à ses fins, mais bien la stratégie : s'assurer que tout ce qui est investi reste toujours, même par la suite, à la hauteur des investissements réalisés.
  - Nécessité d'une base légale forte en guise de soutien.
- ⇒ **Gouvernance**
- Les responsables politiques jouent un rôle essentiel dans la mise en action de tous les projets relatifs au maillage écologique. En effet, bien que des organismes citoyens existent, ils se heurtent parfois aux chappes installées par l'ensemble des acteurs issus de la gouvernance ;
  - Doivent imposer des recommandations très sévères aux acteurs concernés.
- ⇒ **Tourisme et bien-être**
- Là où il y a tourisme et éco-tourisme, la biodiversité est au rendez-vous ;
  - L'investissement dans un volet nature est plus intéressant car il génère des activités de plein air qui ne sont pas du tout impactantes pour le paysage (bonne rentabilité).

Comme exemple de **mesure répressive nécessaire**, un membre évoque la nécessité de renforcer la coercition par un principe de « **pollueur/payeur** », et ce via une technique de surveillance et d'observation.

S'ensuit une **définition claire du « maillage écologique »** : Permettre aux êtres vivants d'occuper le territoire en se déplaçant de site en site. Plus ces êtres vivants sont diversifiés, mieux c'est.

La Commune est en mesure d'intervenir avec l'imposition de **règles**, mais aussi d'**incitants financiers** (primes), et ce avec l'aide de **conseillers en biodiversité** (bénévoles, mais aussi professionnels).

---

La question suivante est enfin soulevée : Comment travailler au renfort de la biodiversité sans que ça coûte toujours plus cher ? Certes, si une telle action implique un **investissement financier**, la somme d'argent n'est pas non plus démesurée par rapport à d'autres dépenses parfois discutables au sein d'une commune.

### **Actualisation de la fiche-projet 2.6**

Il ne s'agit pas de réactualiser toute la fiche-projet lue aux membres par Mme LARDOT ce soir. En effet un prochain groupe de travail composé de plusieurs membres de la CLDR prendra le temps de mener toutes les réflexions et d'apporter tout le temps nécessaire à cet effet.

Ce groupe de travail, encadré par Mme LARDOT et A. EVRARD, se tiendra à l'AC d'Ouffet le 17 décembre à 14h30. Il sera constitué des membres suivants en ayant manifesté le souhait :

- Mme Valérie LIZEN ;
- M. Francis FROIDBISE ;
- M. Philippe VAN SULL ;
- M. Fabian LACASSE ;
- M. Philippe VANDERVORST ;
- M. Pierre GROGNA.

Des actions en faveur du maillage écologique, non citées dans la fiche-projet 2.6 initiale, sont néanmoins d'emblée suggérées par les membres :

- La surveillance assidue d'une petite **carrière**, rue de Hody (à droite en descendant vers Hody) prochainement à acquérir par la Commune, particulièrement riche en matière de biodiversité. Notons que la procédure d'acquisition s'avère longue car il s'agit d'une faillite : les actes ne sont pas encore passés. Mais qui surveillera ce qui s'y déposera ?
- La création de **points humides** tels que des mares dans les jardins ou encore des étangs là où ils ont été asséchés pour le passage des exploitants agricoles (drains partout) ;
- La création d'une règle communale imposant aux propriétaires de planter des haies (espèces indigènes) dans le cadre de tout projet nécessitant un permis d'urbanisme. Mme LARDOT répond que la DGO4 le prescrit déjà lors de l'acceptation d'un permis ;
- Renforcer l'efficacité de la règle communale trop peu respectée par les agriculteurs relative au respect des **accotements le long des sentiers**. Mme LARDOT répond que des courriers ont déjà été envoyés à cet effet. Faute d'amélioration les membres souhaitent une amende communale effective à cet effet ;

- 
- La création de **zones tampons** bien gérées entre les 4 petits **sites Natura 2000** présents sur la commune.

De manière générale, les membres souhaitent que la solution à chacun des problèmes constatés/à constater (c'est-à-dire un constat simple) soit apportée par la création d'une règle rigide.

Concernant le point relatif à l'organisation de promenades sur le thème des plantes sauvages et médicinales (exemple : orchidée sauvage), il est spécifiquement demandé de veiller à ce que ces plantes rares ne soient pas dans un premier temps démolies : elles sont en effet souvent arrachées ou écrasées par les machines d'entretien beaucoup trop larges pour les étroits sentiers le long desquels elles poussent.

Des questions auxquelles le nouveau groupe de travail travaillera prochainement sont enfin émises par les membres :

- Qui tient compte des recommandations en matière de biodiversité émises par la Commune depuis deux ou trois ans ?
- Où trouver la liste de ces recommandations ?
- Quel sera le timing de concrétisation de cette fiche-projet ? Ne faut-il pas d'abord en prioriser les intentions ?

**c) Présentation brève du CSC relatif à la désignation d'un bureau d'études pour l'actualisation de la fiche 3.2 relative à la création de logements tremplins à Ellemelle**

Mme LARDOT présente aux membres les points principaux du CSC. M. JADIN demande à ce que la version complète du document lui soit néanmoins envoyée par courriel pour pouvoir en faire une lecture détaillée. Il est ensuite expliqué qu'il ne s'agit en rien ici d'un CSC relatif aux futurs travaux, mais juste à la désignation d'un bureau d'études qui prendra la fiche en charge lorsque cette dernière sera activée auprès du Développement rural.

Les points principaux du CSC soulevés en cette réunion sont les suivants :

- La définition des logements tremplins :
  - o Ces derniers impliquent une restitution (selon plusieurs options possibles) d'une partie des loyers aux jeunes ménages les ayant momentanément occupés avant d'acheter ou de faire construire une maison sur le territoire communal. A. EVRARD précise cependant que cette option « tremplins » est difficilement rentable pour la Commune et qu'une autre option sans restitution financière mais susceptible tout de même de générer des possibilités d'économies pour les jeunes et à priori tout autant subsidiable par le DR (80%) consiste en des « logements moyens pour jeunes ». Notons que ces derniers sont parfois munis de 3 à 4 chambres pour les ménages ayant déjà des enfants ;

- 
- La transformation d'un bâtiment ancien dans le village d'Ellemelle : dont l'enveloppe actuelle doit dès lors être respectée ;
  - Le nombre de logements souhaité en ce lieu : 3 à 4 ;
  - La création de deux places de parking par logement, soit 6 à 8 ;
  - La mission précise du futur auteur à désigner : l'actualisation et la précision de la fiche 3.2 en vue d'une activation auprès du DR ;
  - La précision des tranches : 2, dont une première ferme.

M. JADIN souhaite savoir comment sera jugée la qualité de chaque candidature (puisque 50% de subjectivité). Mme LARDOT précise que chaque candidat/soumissionnaire devra présenter 3 projets qu'il aura déjà réalisés et accompagnera sa présentation d'une attestation de bonne exécution.

Notons également que celui qui proposera le prix le plus bas obtiendra d'office 45 points.

### **Invitation à l'interCLDR du 12 décembre 2019**

A. EVRARD invite tous les membres à participer l'interCLDR annuelle du GREOVA organisée cette fois dans la salle acoustique de l'Escale à Esneux, à 19h, le 12 décembre 2019. Cette réunion transcommunale portera sur le projet suivant : la création d'une plateforme Economie/Emploi/ Formations, et sur la prise de mesures concrètes pour développer un panel de formations sur le territoire OVA. Les membres recevront prochainement à cet effet une invitation officielle de la part de la Commune.